



*Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray*

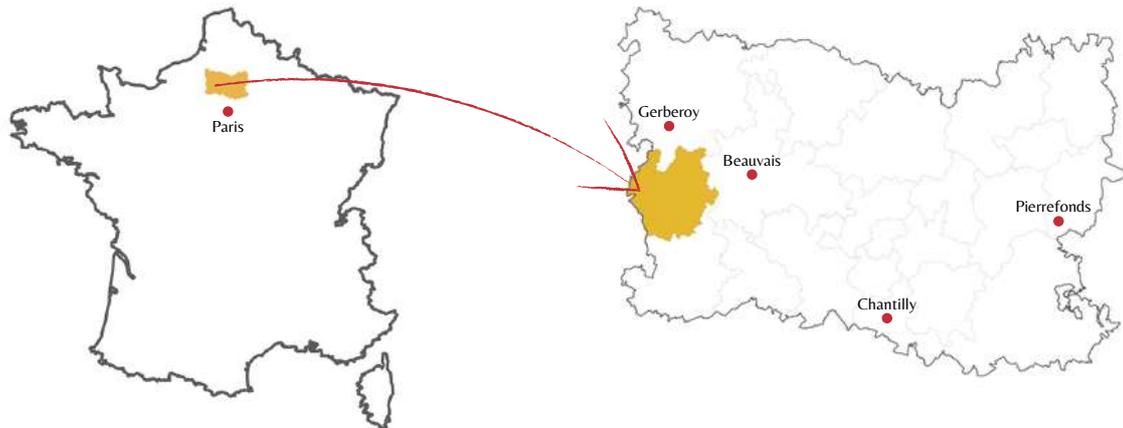
# *Destination* *groupes*

**2024**



# Le Pays de Bray

NOTRE DESTINATION



Le Pays de Bray, surnommé "l'Oise Normande" est une destination idéale pour les amoureux du patrimoine et de la nature. Située à 1h de Paris, de Rouen ou d'Amiens et proche de Beauvais, la destination regorge de trésors et de curiosités. Vous pourrez **découvrir** les petits villages qui vous font ouvrir l'œil, **rencontrer** les artisans et producteurs locaux qui partagent leur quotidien ou **admirer** la splendeur du patrimoine qui traverse le temps.

Nous proposons également des sorties "couplées" avec des destinations proches et toutes aussi touristiques dans l'Oise, l'Eure ou la Seine-Maritime : Gerberoy, Forges-les-Eaux, Lyons-la-Forêt.

Comme de nombreux groupes, osez faire un détour !

La satisfaction client est notre priorité :



4.72 / 5 est la note de la satisfaction groupes 2023 en Pays de Bray.

"L'ensemble du groupe a été très satisfait de la visite et de la conférencière très compétente qui a su faire partager son attachement à ce lieu surprenant (St-Germer-de-Fly)." Groupe venu du Val d'Oise

"Nous avons vraiment apprécié cette visite très intéressante." Groupe venu de Beauvais

"Notre journée a été très bien organisée, merci !" Groupe venu de Paris

Une demande ?  
Une envie d'excursion ?  
Contactez-moi !



Élise GAZEL

egazel@cc-paysdebray.fr

+33 (0)3 44 82 62 74

+33 (0)6 82 34 52 50

# Découvrez



## Les idées-circuits :

- N°1 : Journée 100% Pays de Bray p. 4-5
- N°2 : Savoir-faire en Pays de Bray p. 6-7
- N°3 : Découverte de l'Oise Normande p. 8-9
- N°4 : Du chai au jardin remarquable p. 10-11
- N°5 : Le charme des villages p. 12-13

Les nouveautés 2024 p.14

À la carte : p. 15-18

Envie de la visite du circuit n°1 et de la découverte du n°3 ? C'est possible ! Retrouvez tous les sites que nous proposons à la visite, pour une demi-journée ou journée sur-mesure

Suggestions de menus p. 19-21

Conditions particulières de vente p.22-23

Les offres proposées sont soumises à réservation et contractualisées.

Des frais de dossier à hauteur de 10.00€ sont appliqués pour toute demande de circuit.

Les devis sont gratuits et n'engagent aucune réservation auprès des sites. Dès signature, un acompte de 30% vous est demandé. À réception seulement, les réservations sont effectives auprès des partenaires.

L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM060120015



# Journée 100% Pays de Bray



À partir de  
**46,50€**  
 /personne\*

\*sur une base de 25 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.  
 Périodes préconisées : d'avril à octobre.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule simple boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.  
 Parcours de 18km.

Idéal pour un groupe  
**de 25 à 50 personnes**

Le conseil d'Élise :  
 Prévoyez les appareils photo pour immortaliser le panorama incroyable sur les paysages bocagers !



## Au programme de votre journée...

*10h : visite guidée du Mont Sainte-Hélène  
Mythes et légendes*

Quelle est l'histoire de ce site ? Que représentent les 4 stèles en haut du mont ? Grâce à votre guide, vous découvrirez pourquoi cet espace naturel fait partie des incontournables en Pays de Bray. Lorsque nature et histoire se mêlent, on voit les choses autrement ! Quelle anecdote vous plaira le plus ?

*12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray*

*15h : visite commentée de l'Asinerie du Vauroux  
et du musée hippomobile*

L'Asinerie du Vauroux est l'une des plus grandes asineries de France où de multiples races se côtoient. À la tête de cet élevage insolite, vous aurez la chance de rencontrer André qui vous partagera l'histoire et les modes de vie de cet équidé. Son objectif ? Valoriser et changer l'image de cet animal perçu comme têtu et servant auparavant à labourer les champs ou porter des charges. Vous pourrez également visiter un charmant petit musée consacré aux voitures hippomobiles.

### *Suggestion de menu*

Kir vin blanc

\*\*\*

Salade César

OU

Quiche maison

\*\*\*

Escalope de volaille sauce normande et  
dôme de riz

OU

Bavette d'Aloyau sauce échalote et frites  
maison

\*\*\*

Duo glacé

OU

Tarte Normande

\*\*\*

1/4 de vin ou eau minérale, café

*17h : fin de votre journée*



!/\ Le Mont Sainte-Hélène est un site naturel préservé, accessible uniquement à pied et ayant un dénivelé très important. Il est préférable que le groupe soit composé de participants sans difficulté à marcher !/\



# Savoir-faire en Pays de Bray



À partir de  
**49.00€**

/personne\*

\*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : toute l'année.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule simple boissons comprises, la dégustation.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.

Parcours de 16km ou 44km.

Idéal pour un groupe  
**de 10 à 50 personnes**

Le conseil d'Élise :

Prévoyez les cabas pour la fin de journée !  
La dégustation donne l'envie de partager  
en rentrant à la maison...



## Le programme des découvertes...

*10h : visite guidée du musée de la Poterie  
à Lachapelle-aux-Pots*

L'argile... cet élément clé du Pays de Bray vous dévoilera ses secrets. De son utilisation "cru" aux œuvres de potiers et céramistes locaux, votre guide vous contera les anecdotes liées à cette matière emblématique de notre territoire et vous présentera quelques-unes des 300 pièces usuelles ou artistiques présentes dans le musée.

OU

*10h : visite guidée du musée de la Nacre  
et de la tableterie à Méru*

Le musée, abrité dans une usine réhabilitée, conserve et met en scène un artisanat local. Les métiers de boutonier et de tabletier, autour de la nacre et de matières semi-précieuses vous y seront exposés par les guides démonstrateurs. Vous découvrirez avec eux la fabrication d'un bouton de nacre dans un atelier de boutonier fidèlement reconstitué et activé par une machine à vapeur.

*12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray*

*14h45 : l'Abbatiale et la Sainte-Chapelle de  
Saint-Germer-de-Fly : comment ont-elles été construites ?*

Une même entité, deux styles complètement différents. L'un roman, l'autre gothique rayonnant. Quelles sont les raisons de ce changement et quelles étaient les techniques utilisées pour construire de tels monuments ? Votre guide vous présentera les méthodes de construction, le système de mesure et les corps de métiers.

*16h30 : dégustation à la fromagerie JM Beaudoin*

Pour clôturer cette journée avec une touche gourmande, Jean-Marie et Annabelle vous accueilleront au sein de leur ferme pour une dégustation de leurs fromages, accompagnés de jus de pommes et cidre locaux.

*18h00 : fin de votre journée*

### *Suggestion de menu*

Kir Normand et canapés

\*\*\*

Ficelle Picarde

OU

Terrine maison

\*\*\*

Poulet au cidre

OU

Rôti de veau sauce forestière

\*\*\*

Saint-Germer aux pommes

OU

Moelleux au chocolat

\*\*\*

1/4 de vin, eau, café



# Découverte de l'Orise Normande



À partir de  
**54.00€**

/personne\*

\*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : d'avril à octobre.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule supérieure boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.  
Parcours de 14km.

Idéal pour un groupe  
**de 20 à 50 personnes**

Le conseil d'Élise :

Les mois de mai et juin sont les meilleurs pour voir les rosiers en fleurs à Gerberoy !



## Au programme de votre journée...

### 10h : visite guidée du village de Gerberoy

Aux abords des ruelles pavées, découvrez l'un des plus beaux villages de France. Les maisons du XVIIe et XVIIIe siècle, colorées, en bois, en torchis, en briques ou en silex font de Gerberoy un lieu de flânerie unique. Source d'inspiration pour l'impressionnisme, elle dispose de magnifiques rosiers grimpants sur les façades et inspirèrent notamment Henri Le Sidaner. Vous pourrez également découvrir grâce à votre guide, l'histoire et le passé glorieux du village lui conférant quelques vestiges hors du temps.

### 12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

### 14h45 : visite guidée de l'Abbatiale et de la Sainte-Chapelle de Saint-Germer-de-Fly

Joyau architectural de style roman, l'Abbatiale est un incontournable du Pays de Bray. Fondée par Germer, elle fut ravagée par les Normands puis reconstruite au XIIe siècle. Particularité du site, vous pourrez poursuivre votre visite au sein de la Sainte-Chapelle, datant du XIIIe siècle. Témoignage du style gothique, c'est un véritable écrin de lumière. Identique à celle de Paris, replongez au cœur de l'Histoire et admirez ses vitraux d'origine et sa splendide rosace.

### Suggestion de menu

Kir pétillant et amuse-bouches

\*\*\*

Assortiment de cochonaille

OU

Salade César

\*\*\*

Brochette de bœuf sauce échalotes et frites maison

OU

Dos de lieu noir sauce au beurre citronnée et dôme de riz

\*\*\*

Tarte Normande et glace vanille

OU

Brownies au chocolat sur crème anglaise

\*\*\*

1/4 de vin ou eau minérale, café

### En option à 16h30 : visite guidée du musée des Arts et Traditions Populaires

Ce petit musée communal est qualifié de simple et authentique. Plongez-vous dans la vie des Brayons d'antan, qui était rythmée entre vie rurale dans les champs et vie artisanale avec le travail de l'argile.

### 17h45 : fin de votre journée



# Du chai au jardin remarquable



À partir de  
**51.00€**

/personne\*

\*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : mars à octobre en semaine.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule complète boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, l'option du goûter, les frais de dossier.  
Parcours de 48km.

Idéal pour un groupe  
**de 10 à 50 personnes**

Le conseil d'Élise :

Prévoyez une petite place dans le sac pour ramener une bouteille de pommeau ou calvados AOC !



## Au programme de votre journée...

### 9h30 : visite du Domaine Duclos-Fougeray

Située en plein cœur de la Boutonnière du Pays de Bray, la cidrerie-distillerie se situe dans un corps de ferme à colombages et torchis typiquement brayons du XVIIIe siècle. Partez à la découverte du domaine, des chais et du verger de 15 hectares aspirant à des valeurs familiales, chaleureuses, naturelles, reflets de leurs produits. Hervé et Denise vous inviteront à percer quelques-uns des secrets de fabrication du Calvados AOC ou du Pommeau, boissons typiques de Normandie.

### 12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

### 15h15 : visite du Jardin du Brûle à Herchies

Avec Catherine et Didier, les propriétaires du jardin, découvrez ce qui fait de lui un "Jardin Remarquable" : chemins pavés à travers une végétation abondante, verger, rose du jardinier, bassin, potager... Ce jardin a été créé au fur et à mesure des années avec passion. Pour exemple : la rivière Thérain qui passe au bout du jardin a inspiré la création d'un étang et d'une cascade. Une visite découverte riche en anecdotes, avec la sympathie des gardiens des lieux.

### Suggestion de menu

Kir vin blanc

\*\*\*

Quiche maison

OU

Assiette de cochonaille

\*\*\*

Bavette d'Aloyau sauce échalote et frites  
maison

OU

Filet mignon de porc sauce moutarde et  
poêlée campagnarde

\*\*\*

Camembert sur salade croquante

\*\*\*

Panna-cotta aux fruits rouges

OU

Tarte Normande

\*\*\*

1/4 de vin, eau, café

### En option à 17h : goûter au jardin

Dans la même ambiance naturelle, Catherine et Didier vous proposent de terminer cette journée avec une touche sucrée. Profitez d'un moment de détente, "au vert", avant de rentrer !

17h45 : fin de votre journée 



# Le charme des villages



À partir de  
**42.00€**

/personne\*

\*sur une base de 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : de mars à octobre.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule simple boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.  
Parcours de 42km.

Idéal pour un groupe  
**de 10 à 50 personnes**

Le mot d'Élise :

Prenez le temps de découvrir l'architecture des villages et des attraits qui en font leur renommée !

## Au programme de votre journée...

### 10h : visite de la Ferme de la Vieille Rue

Entrez dans la ferme de la Vieille Rue, le temps d'une visite. Éleveur de vaches Montbéliardes aux côtés de son fils Alexandre, Bruno fabrique un fromage typique du Pays de Bray, un camembert qu'il a nommé le « Camem'bray », clin d'œil à notre territoire. Vous pourrez découvrir la transformation du lait en produits locaux : tomme, crème fraîche, fromage frais, faisselle, il y en a pour tous les goûts.

### 12h : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

### 14h45 : visite guidée de Forges-les-Eaux

Partez à la découverte des trésors de Forges-les-Eaux, ville dotée d'un passé riche et diversifié. Ses eaux autrefois reconnues comme médicinales donnèrent à la France un roi : Louis XIV.

Entre cures thermales, fer, faïencerie et Seconde Guerre mondiale, Forges-les-Eaux dispose de nombreuses ressources qui se révèlent lors de votre visite.

OU

### 14h45 : visite guidée de Lyons-la-Forêt

Comme son nom l'indique, le village dispose du plus grand massif forestier de Normandie et d'une des plus belles hêtraies « cathédrales » d'Europe. Tantôt siège militaire, tantôt lieu de villégiature et de chasse, ce fut également une destination mondaine et le village de Madame Bovary. Lieu de promenade idéal pour les amoureux de la nature, découvrez l'histoire de ses ruelles, de ses halles et admirez l'architecture de ce village labellisé "Plus beau village de France".

### 16h45 : fin de votre journée

#### Suggestion de menu

Kir crème de cassis et biscuits sablés

\*\*\*

Bray Picard fermier chaud sur sa salade de saison et vinaigrette balsamique

OU

Salade de gésiers de volaille confits et de lardons déglacés au vinaigre de framboise

\*\*\*

Suprême de poulet sauce au poivre vert

OU

Longe de porc rôtie à la moutarde à l'ancienne

\*\*\*

Omelette norvégienne maison flambée au grand Marnier

OU

Éventail d'ananas frais et sorbet coco

\*\*\*

1/4 de vin, eau en carafe, café



# Les nouveautés 2024



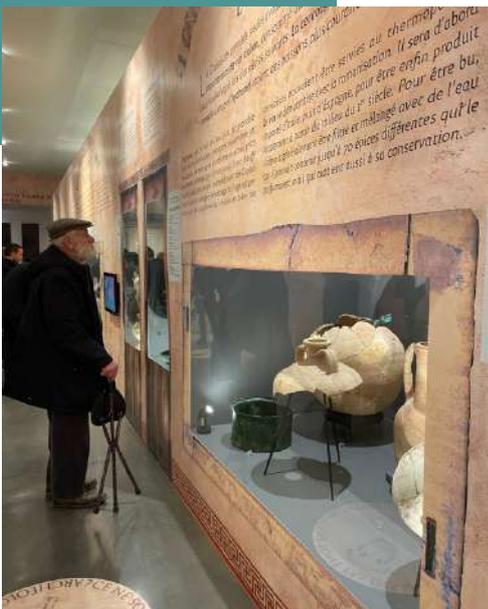
## *Visite guidée du Mont Sainte-Hélène : mythes et légendes*

Ce site naturel fait partie de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Larris et Tourbières. Il attire pour son côté préservé, calme, pour sa hauteur et pour le panorama qui s'en dégage. Mais ce lieu a également été théâtre d'un triste événement : l'assassinat d'un ermite, Jean Sacy. Entre histoire et biodiversité, il combine parfaitement ce que l'on recherche d'un site naturel propice à la balade et aux rencontres d'espèces préservées, ce que votre guide ne manquera pas de vous expliquer !

On retrouve au sommet, des œuvres d'art monumentales : un calvaire, la tombe de Jean Sacy et une table d'orientation en grès émaillé, créées par les artistes plasticiens, Jacques et Juliette Damville.

Cet endroit ne vous laissera pas indifférent !

!/\ visite d'1h30 préconisée pour les groupes sans difficulté de mobilité !/\



## *Visite guidée du Musée archéologique de l'Oise*

Le musée, situé dans le village de Vendeuil-Caply, conserve et valorise les découvertes réalisées sur le site archéologique et sur l'ensemble du territoire, de la Préhistoire au Moyen Âge. Chaque année, une nouvelle exposition temporaire est présentée au public. En 2024, elle sera consacrée à l'habitat et aux méthodes de construction des maisons sous l'ère gallo-romaine.

Une exposition permanente vient la compléter. Ces deux espaces permettent de découvrir les résultats de la recherche scientifique et les méthodes de l'archéologie à travers des objets habituellement conservés dans les réserves, provenant de dons privés ou empruntés à d'autres musées.

Durée de visite : 1h30 à 2h



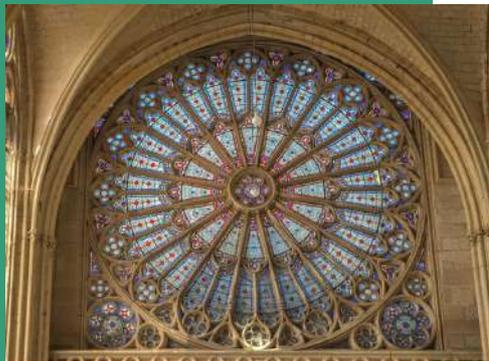
## *Comment ont été construites l'Abbatiale et la Sainte-Chapelle de Saint-Germer-de-Fly ?*

Nous proposons depuis plusieurs années une visite "classique" de l'Abbatiale et de la Sainte-Chapelle, retraçant leur histoire et celle de leur fondateur, Germer. Cette année, nous vous proposons de compléter votre découverte de l'édifice, avec une nouveauté autour de la construction de ce dernier. Quelles étaient les techniques de mesure de l'époque ? Comment est-ce possible de construire des monuments aussi hauts et imposants ? Vous verrez qu'avec une simple corde, tout s'explique...!

Si vous avez déjà visité le monument, laissez-vous tenter par cette nouvelle vision de notre joyau architectural !

Durée de visite : 1h15 à 1h30

# À la carte...



## *Abbatiale et Sainte-Chapelle de Saint-Germer-de-Fly*

Joyau architectural de style roman, l'Abbatiale est un incontournable du Pays de Bray. Fondée par Germer, elle fut ravagée par les Normands puis reconstruite au XIIe siècle. Particularité du site, vous pourrez poursuivre votre visite au sein de la Sainte-Chapelle, datant du XIIIe siècle. Témoignage du style gothique, c'est un véritable écrin de lumière. Identique à celle de Paris, replongez au cœur de l'Histoire et admirez ses vitraux d'origine et sa splendide rosace.

Durée de visite : 1h30



## *Musée des Arts et Traditions Populaires*

Ce petit musée communal est qualifié de simple et authentique. Plongez vous dans la vie des Brayons d'antan, qui était rythmée entre vie rurale dans les champs et vie artisanale avec le travail de l'argile. Une visite guidée qui peut venir en complément de la visite de l'Abbatiale.

Durée de visite : 30 minutes à 1h



## *Musée de la Poterie*

Le Pays de Bray est pourvu d'un trésor enfoui... l'argile. De haute qualité, elle a attiré de nombreux potiers et artisans, dès l'époque gallo-romaine, qui ont donné au territoire une certaine renommée. Le musée est pourvu de plus de 300 pièces, usuelles ou artistiques, qui vous laisseront sans voix.

Durée de visite : 45 minutes à 1h



## *Village de Gerberoy*

Aux abords des ruelles pavées, découvrez l'un des plus beaux villages de France. Les maisons du XVIIe et XVIIIe siècle, colorées, en bois, en torchis, en briques ou en silex font de Gerberoy un lieu de flânerie unique. Source d'inspiration pour l'impressionnisme, elles disposent de magnifiques rosiers grimpants sur les façades et inspirèrent notamment Henri le Sidaner.

Durée de visite : 1h30 à 2h



## *Cathédrale de Beauvais*

Le chœur le plus haut du monde vous attend en plein centre-ville de Beauvais. Incroyable chef d'œuvre d'art gothique des XIIIe et XVIe siècles, découvrez son histoire avec votre guide. Vous resterez émerveillés devant cet édifice !

Vous pourrez ajouter si vous le souhaitez, la découverte de l'horloge astronomique de plus de 150 ans et composée de 90 000 pièces...

Durée de visite : 1h30 à 2h.

# À la carte...



## *Découverte de Forges-les-Eaux*

Partez à la découverte des trésors de Forges-les-Eaux, ville dotée d'un passé riche et diversifié. Ses eaux autrefois reconnues comme médicinales donnèrent à la France un roi : Louis XIV. Entre cures thermales, fer, faïencerie et Seconde Guerre mondiale, Forges-les-Eaux dispose de nombreuses ressources qui se révèlent lors de votre visite.  
Durée de visite : 2h



## *Village de Lyons-la-Forêt*

Comme son nom l'indique, le village dispose du plus grand massif forestier de Normandie et d'une des plus belles hêtraies « cathédrales » d'Europe. Tantôt siège militaire, tantôt lieu de villégiature et de chasse, ce fut également une destination mondaine et le village de Madame Bovary. Lieu de promenade idéal pour les amoureux de la nature, découvrez l'histoire de ses ruelles, de ses halles et admirez l'architecture de ce village labellisé "Plus beau village de France".  
Durée de visite : 1h30



## *Asinerie du Vauroux*

L'Asinerie du Vauroux est l'une des plus grandes asineries de France où de multiples races se côtoient. À la tête de cet élevage insolite, vous aurez la chance de rencontrer André qui vous partagera l'histoire et les modes de vie de cet équidé. Son objectif ? Valoriser et changer l'image de cet animal perçu comme têtue et servant auparavant à labourer les champs ou porter des charges. Vous pourrez également visiter un charmant petit musée consacré aux voitures hippomobiles.  
Durée de visite : 1h30



## *Ferme de la Vieille Rue*

Entrez dans la ferme de la Vieille Rue, le temps d'une visite. Éleveur de vaches Montbéliardes aux côtés de son fils Alexandre, Bruno fabrique un fromage typique du Pays de Bray, un camembert qu'il a nommé le « Camem'bray », clin d'œil à notre territoire. Vous pourrez découvrir la transformation du lait en produits locaux : tomme, crème fraîche, fromage frais, faisselle, il y en a pour tous les goûts.  
Durée de visite : 1h à 1h30



## *Fromagerie bio de Jean-Marie Beaudoin*

Jean-Marie ouvre les portes de sa ferme, pour une visite-découverte de son métier dont il parle avec passion. Bray picard, Bray au lin, tomme au foin... autant de produits bios créés dans cette exploitation vous seront présentés. Vous terminerez par une dégustation de fromages de la production, accompagnés de cidre local.  
Durée de visite : 1h à 2h

# À la carte...



## *Musée de la nacre et de la tableterie*

Le musée abrité dans une usine réhabilitée conserve et met en scène un artisanat local. Les métiers de boutonnier et de tabletier, porteurs d'une tradition multiséculaire du travail de la nacre et de matières semi-précieuses vous y seront exposés par les guides démonstrateurs. Vous découvrirez avec eux la fabrication d'un bouton de nacre dans un atelier de boutonnier fidèlement reconstitué et activé par une machine à vapeur. Une visite aussi surprenante que passionnante !

Durée : 2h



## *Moulin-brosserie de Saint-Félix*

Roues à aubes, collections d'objets et savoir-faire unique se cachent dans le petit village de Saint-Félix. Le patrimoine industriel d'antan s'ouvre à vous dans ce lieu pourvu d'ateliers de fabrication du XIXe siècle. Les étapes de fabrication d'une brosse vous seront contées, avec en fond, le chant de la rivière Thérain.

Durée de visite : 1h30



## *L'Usine Kindy*

Colorées, sobres, à pois, à rayures... S'il y a bien un vêtement que nous avons tous, ce sont les chaussettes ! L'usine textile Kindy ouvre ses portes et vous permettra de découvrir le processus de fabrication et son évolution ainsi que les matières utilisées, le choix des fils... Vous repartirez incollables, peut-être avec une nouvelle paire ?

Durée de visite : 2h



## *Le Clos de Gerberoy*

Blanc, rosé, rouge... les robes des vins nous font parfois tourner la tête ! Pour en connaître tous les secrets, rendez-vous au Clos de Gerberoy, où Jean-Paul ou ses amis bénévoles vous accueillent. De l'histoire du site au processus de vinification, vous repartirez charmés et instruits sur ce met typiquement Français. La dégustation à la sortie du chai est un vrai plus pour vivre une expérience complète !

Durée de visite : 1h30



## *Domaine Duclos Fougeray*

Située en plein cœur de la boutonnière du Pays de Bray, la cidrerie-distillerie se situe dans un corps de ferme à colombages et torchis typiquement brayons du XVIIIe siècle. Partez à la découverte du domaine, des chais et du verger de 15 hectares aspirant à des valeurs familiales, chaleureuses, naturelles, reflets de leurs produits. Hervé et Denise vous inviteront à percer quelques-uns des secrets de fabrication du Calvados AOC ou du Pommeau, boissons typiques de Normandie.

Durée de visite : 2h

# À la carte...



## *Jardin du naturaliste*

Prenez le temps de découvrir la végétation du Pays de Bray accompagnés du propriétaire des lieux. Au cœur de son jardin naturel et pédagogique, Olivier vous apportera conseils et formations le temps d'une visite. À l'origine, ce jardin était une pâture abandonnée qu'il a aménagée avec des méthodes douces. Sa volonté est de trouver un équilibre entre jardiner et laisser faire la nature. Vous pourrez ainsi voir des plants d'espèces locales tout en flânant entre plantes indigènes et fleurs sauvages.

Durée de visite : 2h30



## *Randonnée commentée avec Michel Méline*

Michel Méline, animateur nature vous donne rendez-vous pour une randonnée alliant plaisir de la marche et sensibilisation sur la faune et la flore environnante. Au programme, une boucle d'une dizaine de kilomètres à la découverte des zones humides, des bocages du Pays de Bray et d'autres végétations autour de Saint-Germer-de-Fly. Plusieurs randonnées sont possibles, en fonction du niveau de difficulté désiré.

Durée de randonnée : 2h30 à 3h30



## *Jardins Henri Le Sidaner*

Situé au cœur d'un des plus beaux villages de France, entrez dans l'univers du peintre Henri Le Sidaner souvent désigné comme l'un des "derniers impressionnistes". Arborez les allées sur 3 niveaux de ce site classé "Jardin Remarquable" pour découvrir la roseraie, le jardin jaune et bleu doté d'un Temple de l'Amour jusqu'au petit atelier installé dans l'ancienne grange où l'artiste réalisait ses esquisses. Une parenthèse de douceur dans un cadre idyllique.

Durée de visite : 1h30



## *Jardin des Ifs*

De multiples labels ont été décernés à ce jardin composé d'ifs monumentaux du XVII<sup>e</sup> siècle, unique en France. La roseraie et le potager en permaculture vous seront également présentés. Une visite ponctuée de conseils et astuces pour l'entretien de vos jardins.

Durée de visite : 1h



## *Jardin du Brûle*

Avec Catherine et Didier, les propriétaires du jardin, découvrez ce qui fait de lui un "Jardin Remarquable" : chemins pavés à travers une végétation abondante, verger, rose du jardinier, bassin, potager... Ce jardin a été créé au fur et à mesure des années avec passion. Pour exemple : la rivière Thérain qui passe au bout du jardin a inspiré la création d'un étang et d'une cascade. Une visite découverte riche en anecdotes, avec la sympathie des gardiens des lieux.

Durée de visite : 1h30 à 2h



# Menus

## Préparés par les chefs

Chaque menu est proposé avec eau en carafe, 1/4 de vin et café.  
Nous vous remercions de choisir un menu unique parmi les 3 suggestions d'entrées, de plats et de desserts pour tout votre groupe.  
Formule complète avec fromage possible lorsque cela est mentionné.  
Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.

### Menu n°1 Saint-Germer-de-Fly Formule simple ou complète

#### Apéritif

Kir vin blanc

#### Entrées

Assiette de cochonaille  
Quiche maison  
Salade César

#### Plats

Escalope de volaille sauce normande et dôme de riz  
Filet mignon de porc sauce moutarde et poêlée campagnarde  
Bavette d'Aloyau sauce échalote et frites maison

#### Fromage (en sus en formule complète)

Camembert sur salade croquante

#### Desserts

Panna-cotta aux fruits rouges  
Tarte Normande  
Duo glacé

### Menu n°2 Saint-Germer-de-Fly Formule supérieure

#### Apéritif

Kir pétillant et amuse-bouches

#### Entrées

Assortiment de cochonaille  
Salade périgourdine  
Salade César

#### Plats

Dos de lieu noir sauce beurre citronnée et dôme de riz  
Brochette de bœuf sauce échalote et frites maison  
Suprême de poulet sauce forestière et gratin dauphinois

#### Desserts

Tarte Normande et boule de glace vanille  
Brownies au chocolat sur crème anglaise  
Délice de fruits rouges et son coulis

### Menu n°3 Saint-Germer-de-Fly Formule simple

#### Apéritif

Kir normand et canapés

#### Entrées

Ficelle Picarde  
Terrine maison  
Salade de gésiers

#### Plats

Roti de veau sauce forestière  
Dos de colin sauce crevettes  
Poulet au cidre

#### Desserts

Saint-Germer aux pommes  
Omelette Norvégienne  
Moelleux au chocolat

*Menu n°4 Saint-Germer-de-Fly*  
*Formule complète*

*Apéritif*

Kir Normand et canapés

*Entrées*

Foie gras (1 tranche)

Gratin de fruits de mer

Ficelle Picarde

*Plats*

Saumon sauce échalote

Filet de porc aux girolles

Poulet au cidre

*Fromage*

Assiette de 3 fromages et salade

*Desserts*

Saint-Germer aux pommes

Omelette Norvégienne

Moelleux au chocolat

*Menu n°5 Crillon*

*Formule simple ou complète*

*Apéritif*

Kir à la crème de cassis et biscuits salés

*Entrées*

Ficelle Picarde maison sur sa crème au lard fumé

Bray Picard fermier chaud sur sa salade de saison à la vinaigrette balsamique

Salade de gésiers de volaille confits et de lardons déglacés au vinaigre de framboise

*Plats*

Suprême de poulet sauce au poivre vert

Longe de porc rôtie à la moutarde à l'ancienne

Escalope de dinde "Vallée d'Auge"

Accompagnements : pommes de terre grenailles rissolées à l'ail et au persil, tomate provençale

*Fromage (en sus en formule complète)*

Fromage du Pays de Bray

*Desserts*

Omelette norvégienne maison flambée au grand marnier

Tarte tatin et sa boule de glace à la vanille

Éventail d'ananas frais et son sorbet à la noix de coco



*Menu n°6 Gerberoy*  
*Formule simple ou complète*

*Apéritif (en formule complète)*  
 Kir Picard et ses biscuits

*Entrées*  
 Salade de gésiers et lardons  
 Terrine de poisson  
 Flamiche Picarde

*Plats*  
 Jambon braisé à la Normande  
 Gigolette de pintade au neufchâtel fermier  
 Filet de sole tropical

*Fromage (en formule complète)*  
 Fromage de la GAEC de la Chapelle Saint-Jean et salade

*Desserts*  
 Tarte aux fruits  
 Pêche melba  
 Flan pâtissier

# Les formules goûter

*Formule n°1 Crillon*

*Boisson chaude*  
 À choisir parmi café, thé ou chocolat chaud

*Jus de fruits*  
 Verre de 25cl

*Douceur*  
 Tarte tatin tiède et sa boule de glace vanille

*Formule n°2 Herchies*

*Boisson au choix*  
 Boisson chaude du moment

*Jus de pomme du jardin*  
 Verre de 25cl

*Tarte du moment*  
 Aux pommes du jardin ou poire chocolat

*Formules adaptées aux saisons, chez certains prestataires uniquement. En faire la demande.*  
*Possibilité d'adapter les choix aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.*



# Conditions de vente

## Formulaire d'information standard Forfait hors internet

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme, le Client recevra toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Le Client peut céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le Client a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, le Client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, le Client peut, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au Client, sans supplément de prix. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Le Client a aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement du Client est garanti. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. Les voyageurs peuvent prendre contact avec CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS CEDEX 3, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme du Pays de Valois. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L.211.1 et suivants du code du tourisme).

## Formulaire d'information standard Services de voyages par tous moyens

Si vous achetez un service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : le Client recevra toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage. Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant. Le Client peut céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le Client peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le Client a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, le Client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, le Client peut, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au Client, sans supplément de prix. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Le Client a aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage. Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le Client est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. Les voyageurs peuvent prendre contact avec CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS CEDEX 3, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L.211.1 et suivants du code du tourisme).

### Art. 1 - PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Bray, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme, et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er janvier 2022. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray et qui forme, avec les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

### Art. 2 - DÉFINITIONS

- **Vendeur** : désigne l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray, organisme local de tourisme qui propose à la vente des services de voyages ou forfaits touristiques sur sa zone géographique d'intervention et en dehors des lieux où cela est contractualisé avec le territoire voisin.
- **Client** : désigne la personne qui achète ou réserve et/ou consomme un service de voyage ou forfait touristique.
- **Partenaire** : désigne toute personne productrice ou organisatrice du service de voyage ou du forfait touristique vendue au Client.

- **Contrat** : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur d'une part et le Client, d'autre part et portant sur la réservation ou l'achat d'un service de voyage ou forfait touristique. Le Contrat est composé des formulaires d'information standards applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres au service de voyage ou au forfait touristique sélectionné par le Client.
- **Service de voyage** : désigne une visite sèche achetée par le Client
- **Forfait touristique** : désigne au moins deux types différents de service de voyage aux fins du même voyage (package, circuit)
- **Canal de distribution** : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter un service de voyage ou forfait touristique (téléphone, site internet, accueil physique, newsletter...).
- **Partie** : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.
- **Site** : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : <http://www.ot-paysdebray.fr>

### Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

#### 3.1 - PORTÉE

Les informations descriptives relatives au service de voyage ou au forfait touristique proposé par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document (devis) remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

#### 3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

#### 3.3 - PRIX

Le prix du service de voyage ou du forfait touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix du service de voyage ou du forfait touristique, net de TVA.

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

Les tarifs mentionnés sur les documents sont calculés sur une base de 20 participants. Si le nombre est inférieur à 20 participants, le tarif sera recalculé en fonction du nombre de personnes participant au service de voyage ou au forfait touristique. Ces tarifs sont calculés sur une base hors des dimanches et jours fériés. Les prix des services de voyages ou forfaits touristiques peuvent se voir appliquer une majoration s'ils sont réalisés un dimanche ou un jour férié. Il en va de même pour les prestations dispensées en langues étrangères.

Dans certains cas, une gratuité peut être accordée au chauffeur du car. Celle-ci sera mentionnée dans le document précontractuel.

Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations.

Le prix définitif net de TVA du service de voyage ou du forfait touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

#### 3.4 - FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur ou du type de service de voyage ou de forfait touristique.

### Art.4 - RÉVISION DU PRIX

Le prix du service de voyage ou du forfait touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début du service de voyage ou du forfait touristique. À cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

### Art.5 - PROCESSUS DE RÉSERVATION

Un premier devis est envoyé au Client pour acceptation du service de voyage ou forfait touristique. Après réception du devis signé, et pour toute réservation, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, d'un exemplaire du Contrat contresigné par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et du paiement de la partie du prix (30%) indiquée au Contrat.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat ferme lorsque le Vendeur a physiquement encaissé la transaction via un terminal de paiement. Tout rejet de paiement postérieur entrainera la résiliation immédiate du Contrat.

### Art.6 - PAIEMENT DU SOLDE

Le solde du prix du service de voyage ou du forfait touristique est dû sur facture au plus tard 30 jours après la réalisation du service de voyage ou forfait touristique. En cas de non paiement dans les délais indiqués sur la facture du solde du service de voyage ou forfait touristique, une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigée au Client, en plus du montant du solde.

### Art.7 - BON D'ÉCHANGE ET CARNET DE ROUTE

Dès réception du Contrat signé et du versement de l'acompte, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation du service de voyage ou du forfait touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client est obligatoire.

Un carnet de route sera également envoyé au Client par le Vendeur, en cas de réservation d'un forfait touristique.

### Art.8 - DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclut pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

### Art.9 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai.

En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

### Art.10 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture de services de voyage ou forfait touristique compris dans le Contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables (dont conditions sanitaires strictes, liées à une pandémie)
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total du service de voyage ou du forfait touristique.

#### Art.11 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange et dans le carnet de route le cas échéant. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir l'Office de tourisme au +33 (0)3 44 82 62 74 ou au +33 (0)6 82 34 52 50, entre 9h30 et 17h30, le jour de la visite. En cas de visite un dimanche ou jour férié, le Client devra prévenir de tout retard le Partenaire dont les coordonnées sont mentionnées sur le carnet de route ou bon d'échange. Le prix des services de voyages ou forfaits touristiques non consommés en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement. Le Vendeur et le Partenaire se gardent le droit d'écourter toute visite pour le Client qui aurait du retard.

#### Art.12 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'un service de voyage ou d'un forfait touristique proposé par le Vendeur.

#### Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation de celui-ci et avant le début du service de voyage ou du forfait touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable (mail, courrier).

#### Art.14 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début du service de voyage ou du forfait touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour le service de voyage ou du forfait touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le Contrat et si l'annulation intervient au plus tard 48 h avant le début du service de voyage ou du forfait touristique.
- Si le Vendeur est empêché de fournir le service de voyage ou forfait touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début du service de voyage ou du forfait touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais à aucun dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement un service de voyage ou forfait touristique réservé de manière ferme et définitive, est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 14 ci-après.

#### Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client du service de voyage ou forfait touristique réservé de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. À cet égard, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Frais de résiliation pour un individuel au sein d'un groupe :

Délai avant le début du service de voyage ou forfait touristique:	Frais de résiliation :
De 7 à 2 jours	50 % du prix de la prestation
Moins de 2 jours/non présentation	100 % du prix de la prestation

Frais de résiliation pour le groupe complet :

Délai avant le début du service de voyage ou forfait touristique:	Frais de résiliation :
Plus de 15 jours	-
De 14 à 2 jours	30% du montant total (acompte encaissé)
Moins de 2 jours/non présentation	100 % du montant total

Les frais de résiliation sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

#### Art.16 – ASSURANCE ANNULATION EN OPTION

Le Vendeur propose au Client de souscrire à une assurance-annulation pour les groupes de plus de 10 personnes :

- Assureur : Gritchen Affinity
- Pack multirisque – extension COVID (annulation y compris maladies antérieures, interruption d'activités)
- Frais de cotisation TTC : 2.5% de la valeur assurée

Pour une inscription et/ou plus d'informations, se renseigner auprès de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résiliation sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

#### Art.17- INTERRUPTION DU SERVICE DE VOYAGE OU FORFAIT TOURISTIQUE

En cas d'interruption du service de voyage ou forfait touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

#### Art.18 - CONDITIONS PHYSIQUES

Certains services de voyages ou forfaits touristiques qui se déroulent en extérieur (notamment randonnée) nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le carnet de route ou, le cas échéant, dans un e-mail d'information.

#### Art.19 – ANIMAUX

Si le Client souhaite participer au service de voyage ou au forfait touristique en compagnie d'un animal domestique, il doit expressément en faire la demande auprès du Vendeur. En cas d'acceptation de ce dernier, il précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le Vendeur ou Partenaire peut refuser de dispenser le service de voyage ou forfait touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

#### Art.20 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». À défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

#### Art.21 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48h ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48h suivant l'arrivée.

#### Art.22 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

#### Art.23 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### Art.24 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

La signature du devis entraîne l'acceptation suivante : les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray pour l'envoi d'informations et de newsletters. Le président de la Communauté de communes du Pays de Bray a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect de l'exécution du présent contrat auquel le Client est soumis. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Bray, Oise tourisme, ADN tourisme.

Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas à l'exécution contrat.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : [contact@cc-paysdebray.fr](mailto:contact@cc-paysdebray.fr). Consultez le site [www.cnll.fr](http://www.cnll.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

#### Art.25 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées par le Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

#### Art.26 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

#### IDENTITÉ DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIÈRE

Informations relatives au Vendeur :

Raison sociale : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRAY

Forme juridique : Régie intégrée

N° SIRET : 246 000 913 000 52

Code APE : 751 A

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM060120015

Adresse : 1 Place de l'Abbaye – 60850 Saint-Germer-de-Fly

Téléphone : +33 (0)3 44 82 62 74 / +33 (0)6 82 34 52 50

Assurance RCP : le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) auprès de Groupama Paris Val de Loire afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière : le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de Crédit Agricole Brie Picardie qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

Date d'entrée en vigueur des présentes conditions particulières de vente : 1er janvier 2024.

## Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray

1 place de l'Abbaye - 60850 SAINT-GERMER-DE-FLY

+33 (0)3 44 82 62 74

+33 (0)6 82 34 52 50

[www.ot-paysdebray.fr](http://www.ot-paysdebray.fr)

